



Cagnotte, le 21 janvier 2018

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

**Lettre RAR 1A 147 109 2028**

### **Objet : Commune de Mazerolles -Autorisation de défrichement en zone Natura 2000**

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à votre courrier et arrêté n° 2017-2220 du 19 décembre 2017 j'ai bien noté que vous aviez délivré une autorisation de défrichement pour les parcelles F300, 551 et 552 sur la commune de Mazerolles.

Toutefois je m'étonne que, le 9 janvier 2018, jour de la réunion avec l'entreprise et les personnes concernées par ce projet, il n'y avait aucun affichage réglementaire de cet arrêté sur le site, ainsi que sur le panneau externe de la mairie. Nous avons observé que, suite à mon courrier du 9 janvier 2018, cela a été régularisé, mais sans contrôle de justice.

Cette autorisation de défrichement, passée en urgence, n'a fait l'objet d'aucune autorisation et aucune évaluation des incidences Natura 2000 conformément aux articles R 414 et suite et L 414-4 du code de l'environnement. Le réseau hydrographique du Midou est classé site n° FR7200806 ; de ce fait toute construction est interdite (il y a de nombreuses jurisprudences sur le sujet).

L'autorisation de défrichement sur la parcelle F300 a été délivrée à la commune, mais sur la matrice cadastrale cette parcelle est privée et non communale. Ce qui induit que la délibération du 17 novembre 2017 est illégale.

Nous notons que toutes ces décisions ont été prises après nos courriers et dans l'urgence.

A la suite de ces éléments ne respectant pas la législation et conformément à l'article 7 de votre arrêté précité la Fédération SEPANSO Landes vous adresse ce recours gracieux et adresse copie à Monsieur le Ministre de l'écologie.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr) <http://www.sepanso40.fr>